MOUVEMENT
REGNUM CHRISTI

ASAMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE 2018

Prot. DG-RC 0152-2018
Clas. I.3.4

Message de l'Assemblée Générale extraordinaire 2018 aux membres de *Regnum Christi* au terme de la première session

1. En conclusion de la première session de l'Assemblée Générale extraordinaire de *Regnum Christi* qui s'est tenue du 9 au 18 avril 2018, suivant l'exhortation paulinienne *« Ravive le don de Dieu qui est en toi »* (2 Tim 1, 6), nous, délégués des trois branches et des laïcs de *Regnum Christi*, voulons partager avec les membres du Mouvement et toutes les familles et amis qui nous ont accompagnés de leur prière, le chemin que nous avons parcouru lors de cette session, les accords et certitudes préalables abordés et les réflexions sur lesquelles nous nous pencherons lors de la deuxième session de cette Assemblée, prévue en novembre prochain.

2. Ce furent des jours remplis de prière et de mémoire féconde spirituelle, pendant lesquels nous avons à nouveau ressenti les grâces abondantes de la miséricorde du Seigneur envers son peuple en chemin. À partir de cette contemplation qui est vie, surgissent aujourd'hui des désirs de conversion, de sainteté et une reconnaissance particulière pour tous ces premiers frères de vocations diverses, qui ont donné vie au Mouvement ; nous nous rappelons spécialement dans notre prière de ceux qui jouissent déjà de la présence de Dieu.

Préparation de la première Assemblée Générale extraordinaire

3. Cette assemblée s'inscrit dans la période finale d'un long chemin où nous avons particulièrement senti l'accompagnement maternel de l'Église. Nous nous souvenons avec une affection particulière du pape Benoît XVI et du cardinal Velasio De Paolis. Nous nous sentons spécialement unis au pape François qui nous a invités à *« parcourir le chemin d'un renouveau authentique et profond »*[1]. Nous remercions de tout cœur le P. Gianfranco Ghirlanda, SJ, assistant pontifical, pour son aide, sa présence proche, son encouragement prudent et sûr à chaque étape du processus. Nous remercions également le P. Robles-Gil, LC, supérieur général de *Regnum Christi* et les membres du Comité directeur général, pour leur direction, accompagnement et dévouement envers cette tâche pleine de défis. Ils étaient signe et témoignage que le renouvellement de notre famille spirituelle était déjà en marche.

[1] Lettre du pape François au cardinal Velasio De Paolis du 19 juin 2013.

4. L'un des défis les plus importants continue : celui de trouver une configuration canonique qui convienne à une réalité charismatique très riche et variée, au sens fort de communion ; le mouvement *Regnum Christi* comprend une congrégation religieuse cléricale de droit pontifical, deux branches consacrées laïques, un groupe nombreux de laïcs et quelques prêtres séculiers.

5. Pour l'Assemblée Générale extraordinaire des laïcs consacrés de *Regnum Christi* (26 décembre 2017 au 3 janvier 2018), l'Assemblée Générale extraordinaire des consacrées de *Regnum Christi* (26 mars au 7 avril 2018) et le Chapitre Général extraordinaire de la congrégation des Légionnaires du Christ (26 mars au 7 avril 2018) des grâces particulières étaient nécessaires afin de réfléchir, à la lumière de la foi et avec l'inspiration de l'Esprit Saint, sur le charisme de *Regnum Christi* et la conscience que les trois branches consacrées et les laïcs de *Regnum Christi* ont une responsabilité commune dans le maintien et la promotion du charisme, comme de la spécificité propre à chaque branche.

6. Dans leurs assemblées respectives, les consacrées et les laïcs consacrés ont accueilli l'idée d'une société de vie apostolique qui permet de constituer, avec la congrégation des Légionnaires du Christ, une fédération *Regnum Christi* sous l'autorité de la Congrégation des Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique (CIVCSVA). Les deux assemblées se sont montrées favorables à la structure de fédération proposée dans le projet du Statut.

7. Le Chapitre Général de la congrégation des Légionnaires du Christ de 2018 a ratifié ce qui avait été énoncé dans son Chapitre Général de 2014, exprimant qu'elle se considère elle-même comme étant partie intégrante de *Regnum Christi* (cf*. Communication au terme de la première session du Chapitre Général extraordinaire de 2018, 12*[2]) et il a accepté la figure de la fédération (cf. *cCG 2018, 24)* en tant que vecteur canonique pour unir les trois branches et associer les laïcs de *Regnum Christi* individuellement. Il s'est pourtant orienté majoritairement vers *« une fédération qui se dédie principalement à la coordination des efforts* » (cf*. cCG 2018, 29*), avec des œuvres confiées de façon ordinaire au gouvernement d'une des branches consacrées (cf. *cCG 2018, 30*) et avec des organes de direction associés (colegiados) (cf*. cCG 2018, 31)*. Il a présenté dans ce but un document de travail afin de réfléchir avec les autres délégués aux caractéristiques de cette fédération.

Déroulement de l'Assemblée

8. Convoquée par le P. Eduardo Robles-Gil (cf. Prot. DG-RC 792-2017), cette Assemblée a réuni, pour la première fois de notre histoire, des délégués des trois branches consacrées et des laïcs de *Regnum Christi,* avec l'objectif de poursuivre la recherche d'une « *configuration canonique adéquate pour l'ensemble de Regnum Christi* » (cf. CCG 2014, 42, 1°). Les résultats de la Convention internationale des laïcs de *Regnum Christi* de 2016 ont été pris comme bases de réflexion ainsi que les apports des assemblées provinciales de 2017 et les conclusions et recommandations du Chapitre Général extraordinaire des Légionnaires du Christ et des Assemblées Générales extraordinaires des consacrées et des laïcs consacrés.

9. Les objectifs de cette première session de l'Assemblée Générale ont été les suivants : donner un avis sur la proposition du Comité directeur général sur la figure juridique de la fédération ; exprimer les préférences sur les caractéristiques générales ; revoir les articles

[2] Puisqu'il s'agit d'une première communication à la fin de la première phase, et non du communiqué final, on citera désormais ce document cCG2018.

du projet du Statut de la fédération *Regnum Christi* (BEFRC) sur la mission, l'esprit et les principes d'action apostolique ; réfléchir sur la place des laïcs de *Regnum Christi* dans la vie du Mouvement et la façon dont ils participeront aux organes de la structure canonique accordée, comme la première partie du projet du Statut de la fédération *Regnum Christi* (cf*. Règlement de fonctionnement de la AGRC, 3).*

10. Providentiellement, notre Assemblée a débuté le jour de la solennité de l'Annonciation, ce qui nous a immédiatement placés au centre du mystère du Christ, cœur de notre spiritualité ; comme dans le fiat de Marie au plan divin, nous l'avons vécu comme une invitation à toujours rechercher avant toute chose, avec elle et comme elle, la volonté du Père.

11. Les travaux ont commencé par la concélébration eucharistique dans la basilique Notre-Dame de Guadalupe à Rome, présidée par S.E. Mgr José Rodriguez Carballo, OFM, secrétaire de la CIVCSVA. Par sa présence, l'Église était une fois de plus au cœur de notre processus de renouveau. Par sa parole paternelle et prophétique il nous a offert quelques critères de discernement et nous a invités à être signe du Royaume du Christ avec une « *fidélité créative* » (*cf. Vita consecrata, 37).*

12. Lors d'une conférence, le P. Gianfranco Ghirlanda nous a présenté le chemin parcouru, ainsi que les différentes options canoniques effectivement réalisables. Sa présentation, claire et organisée, nous a offert un panorama des diverses possibilités et les éléments spirituels que nous ne pouvions pas perdre en discernant de façon adéquate.

13. Le P. Eduardo Robles-Gil et le P. Sylvester Heereman ont présenté les conclusions du Chapitre Général des Légionnaires du Christ. Gloria Rodríguez et Jorge López ont également exposé le résultat de leurs assemblées respectives. Les participants ont ainsi pu lever tout doute et exprimer leurs propres réflexions sur les résultats annoncés.

14. Les réunions plénières, associées au travail de groupes (par branche, par province et mixtes) ont permis une meilleure participation, un dialogue et une écoute attentive aux autres, pour mieux comprendre leurs points de vue, favorisées par la vie eucharistique, par l'effort de chacun pour sortir de soi-même et aller à la rencontre de l'autre, créant un vrai climat de recherche de la vérité entre nous avec charité. Nous avons vécu ces réunions dans une ambiance de famille et partagé des moments profonds, tels que les funérailles du frère Anthony Freeman, LC.

Les laïcs de Regnum Christi

15. Les laïcs de *Regnum Christi* ont tenu des réunions entre eux pendant lesquelles ils ont renouvelé leur engagement au Mouvement. Ils ont constaté que durant les dernières années ils avaient approfondi leur sentiment d'appartenance à *Regnum Christi* et que le processus de révision du Statut leur avait demandé une croissance de maturité de leur propre identité et la conscience de leur mission apostolique. Ils ressentent fortement l'appel à une plus grande participation à la vie de *Regnum Christi* et ils apprécient avec gratitude la relation de fraternité avec les branches consacrées : « *Nous ne nous comprenons pas sans eux. Nous prions pour que Dieu préserve cette réelle union des cœurs* » ont-ils déclaré dans leurs conclusions.

16. Francisco Gamez, laïc de *Regnum Christi* et membre du Comité directeur général, a présenté lors d'une assemblée plénière la révision du projet du règlement de *Regnum Christi* comme l'avant-dernière étape d'un procédé commencé en juin 2013, sur l'initiative du cardinal Velasio De Paolis, délégué pontifical, afin que les laïcs réalisent un discernement sur leur propre identité en tant que membres de *Regnum Christi.* En

septembre 2014 des cercles d'étude et des réunions d'équipe ont été organisées pour étudier les différents documents et discerner leur propre vocation. 10 882 laïcs de *Regnum Christi* se sont inscrits pour élire leurs délégués et continuer la réflexion au sein des conventions provinciales accompagnés de membres des trois branches. Lors de ces conventions 64 délégués ont été élus et ont participé à la Convention internationale de 20. La Convention a approuvé un texte, révisé lors des conventions provinciales de 2017 et présenté dans la seconde partie du projet du Statut Général de *Regnum Christi*.

17. Le texte du projet du règlement révisé par les laïcs de *Regnum Christi* dans cette Assemblée se divise en cinq chapitres : identité et style de vie du laïc de *Regnum Christi,* incorporation et sortie des laïcs de *Regnum Christi*, modes particuliers d'engagement des laïcs de *Regnum Christi*, structures et fonctions au service de la vie des laïcs de *Regnum Christi* et participation des laïcs de *Regnum Christi* dans les organes de la fédération.

18. Les votes ont atteint un large consensus sur les articles du projet de Règlement tels qu'ils avaient été travaillés et revus lors des rencontres précédentes, avec de légères modifications. Ils ont renouvelé leur engagement pour la formation des laïcs de *Regnum Christi* et manifesté leur intérêt pour développer une forme de collaboration en réseau qui leur permettra de se maintenir en contact pour continuer à travailler sur leur propre identité et vocation. Ils ont finalement voté sur l'ensemble du projet de règlement, qui a été approuvé à l'unanimité, en vue de la ratification finale par vote de toute l'Assemblée lors de la seconde session fin 2018.

19. Les délégués laïcs ont considéré que ce projet de règlement, premier fruit d'un processus prolongé et commun, est un pas qui confère un cadre commun, ample et flexible et ils espèrent qu'il sera reconnu et ressenti comme conforme, et surtout qu'il permettra de renouveler l'élan apostolique et le sens d'appartenance à *Regnum Christi.* Le projet de Règlement doit encore être ajusté concernant certains aspects techniques, après que la configuration exacte des organes de la fédération sera définie. En dernier lieu, tout ce travail doit contribuer à la mission des laïcs de *Regnum Christi* pour rendre le Royaume de Dieu présent au cœur des personnes pour transformer la société.

20. Lors de la réunion plénière, on a donné lecture de la lettre envoyée par les membres du troisième degré ; ils manifestent une pleine convergence dans la définition de leur identité et la forte syntonie des caractéristiques de leur style de vie quant à la prière, l'obéissance, la pauvreté et l'apostolat. Ils y renouvellent également leur engagement au Mouvement et leur disponibilité missionnaire.

Révision du projet du Statut de la fédération Regnum Christi

21. Le troisième chapitre du projet a été présenté à l'Assemblée pour réaliser un sondage ; y sont décrits l'objectif et la mission de la fédération, les lignes fondamentales de l'esprit de *Regnum Christi*, la vie spirituelle des membres et l'esprit de communion. De même l'Assemblée s'est aussi exprimée sur l'article qui expose les principes d'action apostolique de la fédération. Bien que les délégués aient constaté que ces textes nécessitent encore une réflexion et des ajustements ultérieurs pour exprimer au mieux le charisme commun, ils ont donné un avis favorable pour conserver ce texte de base pour la discussion lors de la seconde session du Chapitre et des assemblées de novembre prochain.

Rapports des supérieurs généraux et provinciaux

22. Les supérieurs généraux des branches ont présenté un rapport sur le fonctionnement du *Cadre prévisionnel pour la collaboration* en en soulignant les résultats positifs, mais aussi

la nécessité de trouver une solution aux difficultés créées par la superposition de compétences assignées au Comité directeur général de *Regnum Christi* et à celles appartenant au Conseil Général de la congrégation des Légionnaires du Christ. Ensuite les provinciaux de *Regnum Christi* ont présenté un rapport synthétique du fonctionnement des comités provinciaux, complétant la vision des provinciales et de quelques membres des comités provinciaux.

23. Les résultats, bien que variables suivant les provinces, démontrent une expérience majoritairement positive, car les comités ont aidé à accroître la coresponsabilité dans la mission commune des différentes branches et des laïcs de *Regnum Christi* ; ils y ont associé une forte expérience du sens de la communion et de la fécondité du travail commun dans la mission et au sein de l'activité apostolique. De même on constate des difficultés propres à la mise en marche d'une nouvelle forme de travail et d'autres difficultés de type structurel.

Réflexions sur les caractéristiques de la future fédération

24. Avant la proposition alternative soumise par le Chapitre Général de la congrégation des Légionnaires du Christ à propos d'une fédération avec quelques caractéristiques différentes de celles présentées dans le projet du Statut, la Commission centrale a proposé d'ouvrir un espace de dialogue et de discussion pour étudier les caractéristiques de la future fédération, prenant en compte les propositions du projet, les conclusions des assemblées provinciales et les communications du Chapitre et des assemblées générales des consacrées et des laïcs consacrés. Les délégués ont travaillé en groupes mixtes pour étudier les thèmes de l'identité charismatique, de la structure de fédération, du rôle des laïcs et du gouvernement des œuvres d'apostolat. Les résultats ont été présentés à l'assemblée plénière.

25. La Commission centrale a ensuite préparé une synthèse des thèmes présentés par chacun des groupes pour les soumettre à un vote de sondage. Bien que l'on soit conscient que ce sont des thèmes nécessitant un grand approfondissement, un résumé de ces points a été présenté, dont la majorité a obtenu un consensus général ; ils serviront à la préparation de la seconde session du Chapitre et des assemblées.

26. En ce qui concerne l'identité et la mission, nous sommes d'accord que nous sommes tous coresponsables du charisme commun et chaque branche, avec les laïcs de *Regnum Christi*, ont un rôle irremplaçable et complémentaire dans la préservation et la promotion du charisme. L'identité particulière de chaque groupe est une richesse pour *Regnum Christi.* Chaque branche et les laïcs doivent être eux-mêmes, mais ils ne peuvent l'être qu'en relation avec les autres. Toutes les branches doivent continuer à mûrir dans l'assimilation, la compréhension et le vécu de leur identité particulière et dans la façon de vivre l'identité commune. La complémentarité des diverses vocations rend plus manifeste la richesse du mystère du Christ qu'aucune vocation ni aucun charisme ne peut épuiser. L'action apostolique conjointe ne signifie pas que l'on fasse tous la même chose, ni que l'on fasse tout ensemble, ni que tous gouvernent tout. Nous partageons une mission commune qui conduit à une action apostolique : les membres des différentes branches agissent comme un corps apostolique, ont un domaine commun de mission et unissent leurs efforts dans la réalisation d'un objectif commun, témoignant d'une communion et d'une complémentarité dans la façon d'évangéliser.

27. Un clair consensus a montré que la fédération *Regnum Christi* n'est pas et n'embrasse pas la totalité de *Regnum Christi*. La fédération serait un instrument canonique qui unirait les branches consacrées et à laquelle s'associeraient individuellement d'autres fidèles

pour garder, vivre et promouvoir de façon conjointe le patrimoine charismatique et l'activité apostolique communs (cf. *BEGRC* 1 § 1). On considère que la fédération serait une figure canonique adéquate parce qu'elle renforcerait et préserverait l'unité de charisme, de mission et la solidarité entre les réalités fédérées sans changer sa configuration juridique et en respectant les autonomies respectives.

28. En considérant la proposition du Chapitre Général de la congrégation des Légionnaires du Christ, un chemin de réflexion a commencé sur les caractéristiques qu'aurait la fédération si elle se structurait à partir des organes de gouvernement déjà existants chez chacune des branches consacrées. Cette proposition cherche à éviter un gouvernement de la fédération distinct du gouvernement des branches, ce qui la transformerait en une nouvelle institution superposée pour des aspects importants de la vie des branches. Nous voici sans doute face à l'un des changements les plus importants par rapport au projet présenté ; il est donc nécessaire de continuer à réfléchir sur les implications qu'aurait un modèle de ce genre. On reconnaît bien qu'aucune structure institutionnelle n'est parfaite et que l'on ne peut pas écarter le fait qu'à mesure que nous avançons nous pourrions découvrir d'autres solutions meilleures.

29. La Convention Générale a proposé, comme organe suprême de la fédération avec la participation des gouvernements généraux des branches, un groupe proportionnel de délégués des organes suprêmes des trois branches consacrées et des représentants des laïcs de *Regnum Christi* élus conformément au règlement. Une présidence générale et provinciale comme organe collégial composée des supérieurs généraux ou provinciaux des branches consacrées qui prendraient les décisions selon les normes du Statut et des règlements, à laquelle participeraient également des laïcs de *Regnum Christi* avec un vote consultatif, a également été proposée.

30. On a proposé que le président de la présidence générale soit, d'office, le supérieur général de la congrégation des Légionnaires du Christ. Il préside les organes et représente la fédération face aux institutions. En revanche, aujourd'hui aucun consensus clair ne ressort sur la personne qui devrait présider la présidence provinciale ; s'il était d'office le provincial de la congrégation des Légionnaires du Christ ou s'il pourrait être le provincial d'une des branches consacrées, nommé par la présidence générale.

31. L'Assemblée a trouvé pertinent que la fédération comprenne un organe que l'on appellerait *Plenaria,* composé des supérieurs généraux ou des provinciaux des branches et leurs conseils, auquel participeraient des laïcs de *Regnum Christi*. Ce serait un organe de collaboration qui exprimerait l'esprit de communion ; il donnerait son avis avant que la présidence n'approuve les documents pour l'ensemble de *Regnum Christi*, les directives d'évangélisation, les plans stratégiques pour l'accomplissement de la mission commune. La présidence collégiale de la fédération et la *Plenaria* ne se substitueraient pas aux conseils généraux et provinciaux dans leurs fonctions et compétences canoniques.

32. La présidence établirait des équipes de travail exécutives, spécialisées et stables dans le temps, formées de membres de n'importe quelle branche, compétentes pour apporter leur soutien à la présidence pour la direction de l'activité de la fédération même et de servir la vie et l'activité apostolique communes de *Regnum Christi*. Elles incluraient les responsables des domaines et départements de soutien. Ces équipes remplaceraient les comités actuels en tant qu'équipes de travail, à part qu'elles n'agiraient pas en tant que conseil qui modère l'autorité personnelle comme dans le modèle actuel. Elles ne seraient pas de simples exécutantes, mais elles participeraient aussi en éclairant la prise de décisions.

33. Un consensus quasi unanime sur la participation des laïcs de *Regnum Christi* à tous les niveaux de gouvernement de la fédération s'est dégagé. Concernant les sujets qui se

décident au sein des organes de la fédération qui touchent à l'ensemble de *Regnum Christi* les laïcs participeraient par vote consultatif. Pour les décisions qui touchent directement à leur propre façon de vivre le charisme ils participeraient par vote délibératif, aux côtés des représentants des branches consacrées. Pour les décisions qui se rapportent aux branches consacrées et les relations avec elles, la prise de décision se ferait entre les représentants des branches.

34. Un consensus s'est aussi dégagé afin que le Statut permette que l'activité apostolique institutionnelle puisse être de la fédération ou d'une banche de la fédération (cf. *BEFRC* 43, 3). Dans les deux cas, il s'agirait d'une activité apostolique de *Regnum Christi*. Les modérateurs généraux et provinciaux des branches veilleraient « *à l'intégration de l'activité apostolique de leur branche à la mission commune* » (*BEFRC* 51, 4).

35. Pourtant en considérant qu'il n'a pas existé de consensus sur l'assignation aux branches ou à la fédération des œuvres apostoliques institutionnelles, à cause des positions différentes du Chapitre Général et des assemblées des consacrées et laïcs consacrés, on a demandé aux gouvernements généraux de continuer à analyser les avantages et les inconvénients des divers schémas possibles, en considérant la situation concrète des différentes provinces, afin d'obtenir une meilleure vision lors de la seconde session de l'Assemblée.

36. En se basant sur toutes ces réflexions une proposition ajustée de la troisième partie du projet du Statut de la fédération *Regnum Christi* (organisation, gouvernement et administration de la fédération) sera élaborée. Le Chapitre Général et les assemblées de novembre 2018 délibéreront sur le Statut de la fédération qui, avant d'être présenté à l'approbation du Saint-Siège, devra être ratifié par chacun des organes suprêmes des trois branches.

Conclusion

37. Nous adoptons les réflexions présentées par le P. Eduardo Robles-Gil qui a finalisé son rapport ; il nous invitait à garder très présents à l'esprit et à appliquer à notre réalité les principes que le pape François mentionne dans *Evangelii gaudium* (cf. n^{os} 217-237).

a) *Le temps est supérieur à l'espace* : il nous arrive d'affronter des situations difficiles, même des changements de plans qui nous sont imposés par la réalité. Il nous arrive d'« *assumer les processus possibles et un long chemin* ». Gardons-nous de la tentation de tout réussir en une fois et pour toujours.

b) *L'unité prévaut sur le conflit* ; nous sommes appelés à « *développer une communion dans les différences* ».

c*) La réalité est plus importante que l'idée* : nous devons partir de ce que le Mouvement est aujourd'hui, non pas de ce qu'il aurait pu être ou devrait être.

d) *Le tout est supérieur à la partie* : chaque branche et chaque personne est appelée à garder le charisme de *Regnum Christi*, sans méconnaître son identité particulière, ni le fait que nous faisons partie d'une réalité polyédrique, qui doit justement sa beauté à cette composition.

38. Nous offrons à tous les membres de *Regnum Christi* les convictions que nous AVONS, nous sommes renouvelés dans cette Assemblée : nous partageons un charisme et une mission communs qui vont au-delà d'une configuration canonique, même si c'est un instrument nécessaire ; nous avons encore du chemin à parcourir, confiants dans l'aide de Dieu et heureux parce que nous *marchons ensemble*. Nous sommes prêts à accueillir avec ouverture et méditer, nous confiant au Seigneur de l'histoire, les chemins sur lesquels il veut nous conduire. C'est pourquoi nous vous invitons à vivre spécialement cette période avec notre vertu majeure, la charité, parce que « *la sainteté n'est pas pleinement vécue sans la charité* » (Benoît XVI, Catéchèse du 13 avril 2011).

39. Conscients du moment historique et décisif que nous vivons, nous avons été témoins privilégiés du don de Dieu qui se trouve en chacun de nous (cf. 2 Tim, 1, 6) depuis la fondation de *Regnum Christi.* Nous pensons avec affection et reconnaissance à tous ceux qui ont été nos sœurs et nos frères dans la mission de toutes les branches, et qui ne suivent plus *Regnum Christi* maintenant. Nous voulons reconnaître leur don et leur mérite dans le bien que le Mouvement, instrument entre les mains de Dieu, a pu accomplir pour notre prochain. Aujourd'hui nous les remercions, nous demandons pardon à ceux que nous avons pu offenser et nous leur ouvrons notre cœur. Nous avons prié pour eux.

40. Comprendre le don de *Regnum Christi,* c'est contempler ce que Dieu a fait avec nous dans notre histoire. Pendant l'Assemblée nous sommes devenus plus conscients des blessures faites les uns aux autres, au niveau institutionnel et personnel. Nous avons partagé des moments particuliers d'ouverture et de réconciliation. Nous, délégués, nous sentons appelés à partager cette expérience et à encourager le travail de réconciliation entre nous, comme nous l'exprimons dans le *Message aux membres de Regnum Christi sur la communion et la réconciliation.*

41. Conduits par la main de Marie nous cheminons avec espérance, parce que, comme nous le rappelle le pape François, « *l'Esprit Saint répand sa sainteté partout, dans le saint peuple fidèle de Dieu.* » (Exhortation apostolique, *Gaudete et exultate*, 6). En contemplant l'action de grâce chez tant d'hommes et de femmes au sein de *Regnum Christi,* comme dans les jeunes générations qui continuent à avancer avec force et à se joindre au mystérieux plan de Dieu dans les sections, les apostolats et centres de formation des branches, nous remercions Dieu de nous avoir invités à avoir une part active dans cette œuvre et nous nous engageons à continuer à le réaliser, nous confiant toujours à lui, pour étendre son Royaume parmi les hommes.

Rome, le 18 avril 2018

P. Eduardo Robles-Gil, LC, président de l'Assemblée Générale

Gloria Rodríguez, vice-présidente de l'Assemblée Générale

Jorge López, membre de la Commission centrale

Francisco Gámez, membre de la Commission centrale

P. Sylvester Heereman, LC, membre de la Commission centrale

P. Jaime Rodríguez, LC, secrétaire de l'Assemblée Générale